



Préparation de la rentrée 2009 dans le 1er degré

> LE CTPA S'EST RÉUNI LE 16 JANVIER 2009 afin d'examiner les mesures de rentrée avec la répartition des moyens d'enseignements entre les départements. Pour la SOMME, il est prévu :

- Retrait de 6 postes d'enseignants en raison d'une prévision de baisse d'effectifs de - 113 élèves.
- Sédentarisation des enseignants spécialisés en RASED : 29 postes (sur 106) ;
- Réaffectation des enseignants en situation de mise à disposition : 7 postes (sur 18.5).

Sédentarisation des enseignants RASED

Suite au recul du ministère sur la sédentarisation des maîtres E et G, Madame la Rectrice a annoncé que sur les 106 suppressions de postes RASED prévus :

- la moitié sera affectée dans une classe ;
- L'autre moitié sera affectée en surnombre dans une école pour y exercer leur fonction de membre de réseau.

Madame La Rectrice n'a pas voulu réduire la liberté de chaque IA de l'Académie pour gérer cette demande ministérielle afin que chacun prenne en compte les spécificités du département.

Les IA ont d'abord fait une analyse fine de leurs écoles pour identifier un vivier à besoins particuliers.

Dans ces écoles, sera implanté soit un maître surnuméraire soit un enseignant spécialisé dans une classe type.

Le SE-UNSA a fait préciser à la Rectrice que les collègues nommés dans une classe auraient des missions particulières. La Rectrice a annoncé que ces collègues garderaient leur statut donc leurs indemnités et que d'autre part, leur nomination se ferait dans n'importe quelle classe. Cependant, de fortes recommandations seront données pour que l'équipe pédagogique prévoit la prise en charge d'une classe de cycle 2 par ces maîtres sédentarisés.

Par contre, Madame la Rectrice annonce que les enseignants mis à disposition dans les associations seront affectés dans la totalité prévue dans les classes.

Elle estime que ces associations doivent payer elles-mêmes leur personnel tout en ne contestant pas l'utilité de celles-ci.

Avis du SE-UNSA



Le SE-UNSA ne se satisfait pas de ces reculs et autres aménagements.

Les enseignants spécialisés

des RASED ont une formation spécifique que leur permet de gérer la difficulté scolaire dans le cadre d'une équipe. Les « fixer » dans une école, fut-ce en surnombre, ne résoudra en aucun cas la situation de la difficulté scolaire dans les écoles puisqu'un moins grand nombre pourra en bénéficier.

Le SE-UNSA continuera à s'opposer à ses mesures et à revendiquer le maintien voire l'extension des équipes d'enseignants spécialisés au sein des RASED.

Concernant les enseignants mis à disposition des associations complémentaires de l'école publique qui devraient retourner dans une classe, le SE-UNSA réaffirme son opposition totale afin que les associations reconnues d'utilité publique puisse continuer à œuvrer dans l'intérêt des élèves.

Les évaluations CM2

Madame la Rectrice annonce qu'une conférence téléphonique a eu lieu entre les recteurs et le Cabinet du Ministre. Une déclaration de la DGESCO (*) devrait bientôt être publiée. Elle pense que ces évaluations doivent se passer en tout sérénité. Pour



elle, l'encodage n'est pas un problème. Ces évaluations sont intéressantes dans la mesure où cet outil servira à examiner ce qui est fait, ce qui est acquis. Elle assure qu'il s'agit d'un outil interne, en aucun cas, il ne servira à mettre en concurrence les écoles.

Elle fait confiance aux enseignants qui, selon leur habitude, feront preuve d'humanité pour la passation des évaluations. D'autre part, rien ne les empêche de construire une fiche synthétique destinée aux parents pour une information plus compréhensible que le « 0 » - « 1 » de l'encodage du logiciel.

Avis du SE-UNSA



Le SE-UNSA vous a communiqué les consignes concernant la passation des épreuves et la remontée des résultats (par mail dès le 15 janvier, voir le site du SE-UNSA). Vous trouverez, ci-contre, la lettre adressée à l'IA pour l'informer de ces consignes.

Le SE-UNSA mis également à la disposition des enseignants :

- **1 lettre à adresser par le Conseil des Maîtres à l'IEP ;**
- **1 lettre à communiquer aux parents pour expliquer la situation ;**
- **1 logiciel pour la saisie et la transmission des résultats.**

Même si le ton de la Rectrice se veut rassurant, la SE-UNSA appelle les maîtres de CM2 et les directeurs à appliquer les consignes, auxquelles d'ailleurs, le SNUIPP et le SGEN-CDFT se sont maintenant associés.

(*) Direction Générale de l'Enseignement scolaire

Amiens le 16 janvier 2009



Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
BP 2607
80026 AMIENS CEDEX

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SE-UNSA souhaite attirer votre attention sur les évaluations des acquis des élèves de CM2 prévues du 19 au 23 janvier.

Le SE-UNSA ne rejette pas a priori le principe d'évaluations nationales, qu'elles soient « diagnostic » ou « bilan ». Cependant, le dispositif retenu n'est pas acceptable.

Pour le SE-UNSA, une évaluation des acquis des élèves au palier 2 du socle commun ne peut avoir lieu avant le terme de l'année scolaire. Une évaluation en milieu d'année ne peut servir de base à une évaluation des acquis des élèves en fin de cycle ni à une évaluation des performances du système scolaire.

De plus, nous considérons que évaluer des notions non étudiées est un non sens pédagogique.

La conception du logiciel de saisie est aussi contestable : le codage binaire (échec ou réussite) ne permet pas de rendre compte finement du degré d'acquisition de telle ou telle notion.

Les conditions fixées par le ministère vont donc pour nous, créer de l'échec, stigmatiser les élèves au lieu de les encourager, et générer inutilement des inquiétudes chez les parents.

Enfin, nous ne pouvons cautionner un système de recensement des résultats qui puisse servir à établir un « palmarès » des écoles.

Le SE-UNSA a saisi Monsieur le Ministre par courrier le 7 janvier pour lui demander de surseoir à ces évaluations et d'engager des discussions afin de construire un outil pertinent garantissant la confidentialité des résultats.

Faute d'une réponse positive du ministre à notre demande et face aux difficultés que crée pour nos collègues ce dispositif, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les consignes syndicales que nous demandons à nos collègues de suivre :

Pour les enseignants de CM2 :

- ne faire passer que les exercices correspondant à des notions déjà abordées en classe,
- rendre compte de ces seuls résultats uniquement aux élèves et aux familles concernées,
- ne pas utiliser le logiciel de l'administration mais un autre outil de saisie que nous mettrons à leur disposition.

Pour les directeurs :

- ne pas faire remonter la synthèse des résultats de l'école au moyen de l'application WEB téléchargeable sur le site de l'administration mais communiquer à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale un récapitulatif des résultats anonymés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes sentiments respectueux.

Philippe DECAGNY
Secrétaire Départemental